

BONNES NOUVELLES: LE CITRATE DE CAFÉINE EN SOLUTION IV ET ORALE (PEYONA™) ET LE GLYCOPYRROLATE EN SOLUTION ORALE (CUVPOSA™)

Le Centre de formulations pédiatriques Goodman du CHU Sainte-Justine (CFPG) est heureux de vous partager cette annonce qui contribue à l'avancement des formulations pédiatriques au Canada!

$PEYONA^{TM}$

Le citrate de caféine, un des médicaments les plus prescrits en soins intensifs néonataux, a récemment été approuvé au Canada pour le traitement à court terme de l'apnée chez les enfants prématurés. Les ampoules de solution de <u>Peyona</u> destinées à l'administration intraveineuse et orale contiennent 20 mg de citrate de caféine, équivalent à 10 mg de base de caféine. Présentement, la date de lancement de ce médicament sur le marché canadien n'a pas été rendu public, mais nous vous aviserons dès que ce sera le cas!

Le CFPG avait inscrit le citrate de caféine dans sa liste de médicaments prioritaires à titre de médicament indispensable pour les soins néonataux. Les solutions de citrate de caféine pour le traitement de l'apnée du prématuré existaient déjà sur le marché américain depuis 20 ans et sur les marchés européen et australien depuis plus de 10 ans. Pourtant, durant cette période, au Canada, ces produits n'étaient accessibles que par le biais du programme d'Accès spécial aux médicaments de Santé Canada ou par préparation magistrale.

CUVPOSA™

Nous avons récemment pris connaissance de <u>l'avis de l'INESSS à la ministre</u> au sujet du <u>Cuvposa</u>. Ce médicament a été approuvé par Santé Canada en novembre 2017, mais ce n'est qu'en octobre dernier que l'INESSS a recommandé son inscription sur la liste des médicaments pour réduire la sialorrhée chronique grave chez les enfants.

L'accès à une autre formulation adaptée au besoin des enfants est assurément une bonne nouvelle, mais le fait que l'INESSS ait tenu compte des recommandations du Centre de formulations pédiatriques Goodman dans sa prise de décision est une première et un accomplissement majeur pour le centre.

Voici un extrait de l'avis : « L'inscription du glycopyrrolate est en harmonie avec les politiques de Santé Canada et de l'OPQ sur la préparation de magistrale non stérile en pharmacie, visant à privilégier les options commercialisées, ainsi qu'au document de principe de la Société canadienne de pédiatrie et du Centre de formulations pédiatriques de la famille Rosalind et Morris Goodman du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (Moore Hepburn 2019), visant l'amélioration de l'accès aux médicaments à usage pédiatrique. »

L'avis de l'ACMTS au sujet du remboursement de la solution orale de glycopyrrolate n'a pas encore été rendue.



Source:

Andrea Gilpin, Ph.D., MBA Directrice générale, CFPG 514 345-4931, poste 3655 agilpin.cfpg@gmail.com cfpgcanada.com